

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États financiers

31 décembre 2024



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire** [la «Fiducie»], qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et l'état des résultats et du résultat étendu, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis [PCGR des États-Unis], ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 26 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A137843

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Bilans

[En dollars canadiens]

Aux 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	8 853	19 930
Placements <i>[note 3]</i>	40 104 857	16 095 751
Total de l'actif à court terme	40 113 710	16 115 681
Placements <i>[note 3]</i>	152 844 290	167 011 745
	192 958 000	183 127 426
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	23 317	22 949
Actif net	192 934 683	183 104 477

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États des résultats et du résultat étendu

[En dollars canadiens]

Exercices clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placement		
Intérêts sur obligations à coupon zéro	7 065 499	6 643 931
Autres intérêts	1 306	1 795
Perte sur vente anticipée d'obligations	—	(189 748)
Bénéfice brut	7 066 805	6 455 978
Charges		
Honoraires professionnels	20 914	20 299
Honoraires du fiduciaire	51 282	51 140
	72 196	71 439
Bénéfice net	6 994 609	6 384 539
Autres éléments du résultat étendu		
Gain net latent sur les titres de créance disponibles à la vente [note 3]	2 775 597	2 781 197
Résultat étendu	9 770 206	9 165 736

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États de l'évolution de l'actif net

[En dollars canadiens]

Exercices clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	183 104 477	173 878 741
Bénéfice net	6 994 609	6 384 539
Autres éléments du résultat étendu	2 775 597	2 781 197
Apports	60 000	60 000
Actif net à la fin de l'exercice	192 934 683	183 104 477

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États des flux de trésorerie

[En dollars canadiens]

Exercices clos le 31 décembre

	2024	2023
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	6 994 609	6 384 539
Ajustement visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Intérêts sur obligations à coupon zéro	(7 065 499)	(6 643 931)
Intérêts perçus sur placements	873 432	632 898
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créditeurs et charges à payer	368	1 396
	802 910	374 902
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(16 335 555)	(25 440 368)
Cession de placements	—	24 997 695
Échéance de placements	15 461 568	—
	(873 987)	(442 673)
Activités de financement		
Apports	60 000	60 000
Variation nette de trésorerie	(11 077)	(7 771)
Trésorerie au début de l'exercice	19 930	27 701
Trésorerie à la fin de l'exercice	8 853	19 930

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

1) Description de la Fiducie

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (L.C. 2002, c.23) [la «LDCN»], entrée en vigueur en 2002, les propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire devaient créer une société de gestion, la Société de gestion des déchets nucléaires, et chacun d'eux devait établir un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire. Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [la «Fiducie»], dont Hydro-Québec est le principal bénéficiaire.

En avril 2009, le gouvernement du Canada a approuvé la formule de financement des coûts liés à la méthode retenue pour la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de cette méthode. Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN.

La Fiducie est exonérée d'impôts en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (S.R.C. 1985, ch.1 (5^e suppl.)).

Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Services aux investisseurs.

2) Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Le fiduciaire a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 26 mars 2025, date d'approbation des présents états financiers, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Instruments financiers

Les actifs financiers se composent de la trésorerie et des placements.

La trésorerie est évaluée initialement au coût, qui correspond à la juste valeur.

Les placements ont été classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les revenus tirés de ces placements, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés dans les résultats.

Les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer.

Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Conformément aux normes applicables, la Fiducie classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

Niveau 1 : cours (non ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques auxquels la Fiducie peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs;

Niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et

Niveau 3 : données non observables.

3) Instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

	2024		2023	
	Coût amorti \$	Juste valeur \$	Coût amorti \$	Juste valeur \$
Placements				
Hydro-Québec, valeur nominale de 16 335 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 4,79 %, échéant le 15 avril 2024	—	—	16 115 047	16 095 751
Hydro-Québec, valeur nominale de 40 500 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 2,90 %, échéant le 18 avril 2025	40 160 908	40 104 857	39 019 058	38 316 013
Hydro-Québec, valeur nominale de 65 450 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 5,30 %, échéant le 15 avril 2027	58 082 736	61 160 659	55 115 308	58 256 973
Hydro-Québec, valeur nominale de 36 036 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 2,02 %, échéant le 29 avril 2029	33 034 699	31 459 770	32 375 418	29 946 033
Hydro-Québec, valeur nominale de 38 355 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 3,52 %, échéant le 18 avril 2031	30 789 658	31 040 416	29 730 736	29 604 038
Hydro-Québec, valeur nominale de 53 135 000 \$ et taux d'intérêt effectif de 4,61 %, échéant le 15 avril 2039 ¹	27 714 464	29 183 445	10 360 844	10 888 688
	189 782 465	192 949 147	182 716 411	183 107 496
Moins				
Placements échéant à moins d'un an	40 160 908	40 104 857	16 115 047	16 095 751
	149 621 557	152 844 290	166 601 364	167 011 745

¹ En 2024, un ajout d'une valeur nominale de 33 135 000 \$ a été effectué à même ce placement, portant, au 31 décembre 2024, la valeur nominale à 53 135 000 \$ et le taux d'intérêt effectif à 4,61 % (au 31 décembre 2023, la valeur nominale était de 20 000 000 \$ et le taux d'intérêt effectif était de 4,35 %).

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Cumul des autres éléments du résultat étendu

	2024 \$	2023 \$
Solde à la fin de l'exercice précédent	391 085	(2 390 112)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	9 841 096	9 425 128
Montants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	(7 065 499)	(6 643 931)
Autres éléments du résultat étendu	2 775 597	2 781 197
Solde à la fin de l'exercice courant	3 166 682	391 085

Gestion des risques financiers

La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Fiducie est actuellement exposée à une fluctuation de juste valeur en raison des placements en obligations à coupon zéro.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et qu'en découle une perte financière pour l'autre partie. Les instruments financiers qui soumettent potentiellement la Fiducie à une concentration du risque de crédit consistent principalement en des investissements dans des obligations. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Fiducie a limité son exposition au risque de crédit en investissant l'ensemble des montants dans des obligations d'Hydro-Québec qui sont garanties par le Gouvernement du Québec. Hydro-Québec détient une notation de crédit de AA- selon S&P au 31 décembre 2024.

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des créiteurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.